

MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

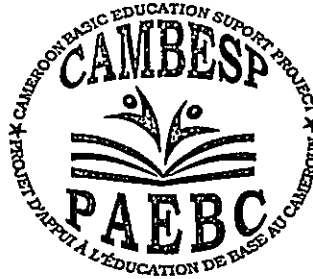
SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA PLANIFICATION, DES PROJETS
ET DE LA COOPERATION

DIVISION OF PLANIFICATION, PROJECTS
AND COOPERATION

PROJET D'APPUI A L'EDUCATION DE BASE
AU CAMEROUN
(PAEBC)

CAMEROON BASIC EDUCATION
SUPPORT PROJECT
(CAMBESP)



DECISION N° 527/B/1464 /D/MINEDUB/SG/DPPC/PAEBC/CSPM/2026 DU 22 JUIN 2026
Portant publication de résultat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°01/26AMI/
MINEDUB/SG/DPPC/PAEBC/CSPM/2026 du 22 avril 2026 pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'Audit
comptable et financier du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC).

FINANCEMENT : Banque Islamique de Développement / Gouvernement de la République du Cameroun
(Accord de Prêt CMR 1010).

Le Ministre de l'Education de Base, Maître d'Ouvrage du PAEBC,

- Vu La Constitution ;
- Vu L'Accord de Prêt N° CMR 1010 du 15 décembre 2025;
- Vu Le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
- Vu Le Décret n° 2019 /002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
- Vu Le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
- Vu l'Arrêté N° 00054/A/MINMAP du 11 novembre 2025 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC) ;
- Vu la Décision N° 000309/CAB/MINMAP du 05 décembre 2025 portant désignation du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC);
- Vu L'Appel à Manifestation d'Intérêt N°01/26AMI/ MINEDUB/SG/DPPC/PAEBC/CSPM/2026 du 22 avril 2026 pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'Audit comptable et financier du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC);
- Vu L'Avis de Non Objection de la Banque Islamique de Développement N° RHA/CMR/CMR 1010/0612/2026 du 12 juin 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les cabinets ci-après sont retenus pour la suite de la procédure de l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°01/26AMI/ MINEDUB/SG/DPPC/PAEBC/CSPM/2026 du 22 avril 2026 pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'Audit comptable et financier du Projet d'Appui à l'Education de Base au Cameroun (PAEBC):

1. ARC AUDIT CONSULTING ;
2. CABINET D'ETUDES ET D'AUDIT COMPTABLE ;
3. CABINET AUDIT BILAN CONSEIL (ABC) ;
4. GROUPEMENT FORVIS MAZARS CAMEROUN ;
5. OKALLA AHANDA ET ASSOCIES ;
6. DELLOITTE ET TOUCHE AFRIQUE CENTRALE SARL.

Article 2 : Les soumissionnaires ayant postulé pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres à l'Unité de Gestion du Projet du PAEBC. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,
MAITRE D'OUVRAGE DU PAEBC**



Laurent Serge ETOUNDI NGOA